
AVENANT N° 1 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS DE LA MJC 2018-2021

Entre les soussignés

- d'une part,

Madame Caroline HOUSSIN-SALVETAT, Maire d'Avrillé, agissant au nom et pour le compte de la commune en vertu de la délibération municipale n°2020-33 du 16 juillet 2020,

- d'autre part,

Monsieur Patrick Tirel, Président de la MJC agissant au nom et pour le compte de la dite association en vertu d'une décision de l'Assemblée Générale du 10 février 2018,

Considérant la convention d'objectifs pour la gestion d'un lieu d'accueil de jeunes, d'un accueil de loisirs sans hébergement 6-12 ans et d'un club juniors par la MJC par la Maison des Jeunes et de la Culture approuvée par délibération n°2018-133 en date du 20 décembre 2018 qui portait sur 3 années, arrivant à son terme,

Il a été exposé ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

Par délibération n° 2018-133 en date du 20 décembre 2018, la ville d'Avrillé a confié dans la continuité du partenariat Ville et MJC (Maison des Jeunes et de la Culture), la gestion de l'équipement destiné aux jeunes avrillais et a approuvé les termes de la convention d'objectifs relative à l'animation d'un lieu d'accueil de jeunes, d'un accueil de loisirs sans hébergement 6-12 ans et d'un club juniors par la MJC.

Cette convention triennale arrive à son terme le 31 décembre 2021.

Dans le cadre de la réflexion commune portée par la Ville et la MJC, visant à définir ensemble le partenariat et les axes prioritaires d'intervention, il est proposé de reporter au 31 décembre 2022 la révision de cette convention d'objectifs.

Le renouvellement de la convention s'inscrit comme un outil de référence pour favoriser les échanges entre les différents acteurs de la politique jeunesse à Avrillé, afin de construire la prochaine convention triennale.

Article 2 : Durée de la convention

Il convient de prolonger la convention d'objectifs de la Maison des Jeunes et de la Culture jusqu'au 31 décembre 2022.

Les autres articles de ladite convention restent inchangés.

Fait en 3 exemplaires, à Avrillé le 16 décembre 2021

Madame Caroline HOUSSIN-SALVETAT
Maire d'Avrillé

Monsieur Patrick Tirel
Président de la MJC

A circular official stamp of the Mairie d'Avrillé is visible, featuring a central emblem and the text 'MAIRIE D'AVRILLE' around the perimeter. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'P' followed by a horizontal line and a vertical line, is written on the document.